

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Technicentre Sud Loire sur la commune principale de l'AIOT Chemin du Bas 44300 NANTES.

La référence de votre dossier est A-4-STYNLOJIT et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 26/04/2024 à 14h07 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **83429613900035**

Raison sociale **SNCF VOYAGEURS LOIRE OCEAN**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

131 BOULEVARD ERNEST DALBY

44000 NANTES

Signataire

Qualité : **Directeur Général**

Référent

Fonction : **Directrice d'Opération Déléguée**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Technicentre Sud Loire**

Description des activités :

Le projet Technicentre Sud Loire (TCSL) ou Atelier Sud Loire (ASL) est situé sur le site de Nantes Blottereau dans les Pays de la Loire. Le projet est soumis à déclaration avec contrôles au titre des ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) sous la rubrique 2930 « ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur ». À ce titre le projet est tenu de respecter l'AMPG du 04/06/04. Le projet s'implante sur un site existant et classé au titre des ICPE (atelier historique). Le programme technique consiste en : - La réalisation d'un atelier de 3 voies

de maintenance sur pilotis, électrifiées 25kV. L'atelier comporte les grands équipements industriels et ferroviaires suivants : colonne de levage, pont roulant, passerelle d'accès au toit des rames, avec comble lacune, caténaire escamotable, extraction d'échappement) ; - La réalisation d'un bâtiment attenant à l'atelier comportant : vestiaire, sanitaires, salles de réunion, petit atelier, magasin et réfectoire, prise de service et lieu de coupure du personnel ; - L'aménagement d'une esplanade devant l'atelier. Les véhicules y accèdent par une rampe depuis le chemin du bas. - La création d'une voie (V23) raccordée au tiroir existant (V19) et la création d'un tour en fosse sur cette même voie ; - La création d'un tour logé dans une fosse pour le reprofilage des roues ; - L'électrification de 3 voies de remisage existantes (V20 à V22) et l'adaptation au besoin de préparation des trains (vidange WC, pleins divers, nettoyage ...) ; - La réalisation d'un parking pour véhicules de services, d'un accès camion et d'une aire de déchargement ainsi qu'une zone de tri et stockage des déchets ; - Le déploiement de la distribution du carburant B100 et le déplacement du local de pompage existantes du carburant B7 ; - Le déplacement des équipements existants de traitement des EP (eaux pluviales) et le dévoiement des réseaux ; - La reconstitution des installations existantes impactées par le projet en séparant les usages entre Atelier Sud Loire et Atelier historique.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Chemin du Bas

44300 NANTES

X : 359809

Y : 6690565

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2930	2930-1-b	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules à moteurs	Surface totale 2621 m ²	DC	
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 3640 m ³	DC	
4734	4734-2-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 170 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets générés lors de la phase exploitation de l'ensemble du site proviennent notamment de différentes sources. Ci-après la liste des déchets attendus : Résidus des activités au niveau de la machine à laver ; Résidus provenant de la maintenance des trains (huiles usagés, chiffons d'essuyage des hydrocarbures, matériaux filtrants) ; Résidus provenant des activités de bureaux et restauration (alimentaires, papier, carton, toners). L'estimation du volume de déchets du Technicentre Sud Loire est de 131,1 Tonnes réparties comme suit : Déchets dangereux : 81 tonnes ; Déchets non dangereux : 32,1 tonnes. Les déchets liquides représentent 78,3 t/an et les déchets solides 34,8 t/an. Le projet intègre une zone de tri et de stockage des déchets. Du fait de la production de certains déchets dangereux, le niveau d'impact est modéré.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Débit requis (selon D9) = 180 m³/h pendant 2h, 3 poteaux incendie, 13 lanterneaux en toiture, Murs et portes REI120 séparant le hall de maintenance des locaux tertiaires, détection incendie dans le hall de maintenance capacité rétention eaux incendie = 410 m³

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **OUI**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)